



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 6 octobre 2017

le Recteur de l'académie de Limoges
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les
Personnels de Direction du second degré
Directrices et Directeurs du premier degré
Des établissements publics et privés sous contrat

s/c de Madame et Messieurs les IA - Dasen

Objet : Prix Hippocrène de l'éducation à l'Europe 2018

Service

Affaire suivie par

Patrick Escola

Références

Hippocrène 2018

Téléphone

05 55 11 43 49

Télécopie

05 55 11 43 02

Mél

patrick.escola@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

adresse postale

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

adresse géographique

5 allée Alfred Leroux

Limoges

Ce concours appelle à présenter un projet original élaboré par une classe avec son/ses professeurs dans le domaine de la citoyenneté européenne. Il vise à encourager la mobilité, la découverte d'une autre culture et les échanges avec de jeunes Européens.

Il s'adresse aux niveaux primaire et secondaire de l'enseignement public ou privé sous contrat. Tous les types de partenariat avec un établissement scolaire situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans l'un des 4 pays de l'Association de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse) peuvent être présentés au concours à la condition qu'il soit actif en 2018 (soit qu'il s'agisse d'un partenariat ancien réactivé ou d'un nouveau projet lancé cette année).

Un partenariat se définit comme étant, appariements et/ou jumelages actifs, projets pédagogiques partagés, partenariats virtuels, échanges d'élèves, mobilités entrantes et sortantes d'élèves et d'enseignants...

Le partenariat peut concerner une ou plusieurs disciplines et n'exclut aucun thème d'échange ; l'acquisition éventuelle de compétences langagières et interculturelles pourra aussi être mise en perspective.

Le partenariat doit être initié et confirmé au moment de la présentation du dossier. Le projet doit intégrer un projet de mobilité et de rencontre avec le partenaire (mais il n'est pas nécessaire que cette mobilité soit réalisée au moment de la présentation du dépôt du dossier). Une attention toute particulière sera donnée aux partenariats menant à la réalisation de projets communs.

Ce concours national est doté de 30 000€ offerts par la Fondation Hippocrène qui récompensera le lauréat de chacune des catégories : établissements primaires, collèges, lycées généraux, lycées professionnels qu'il s'agisse de l'enseignement public ou privé sous contrat.

Le prix Hippocrène est organisé en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, et l'agence Erasmus plus. Il bénéficie de la participation l'Association Européenne des Enseignants-France (AEDE), de l'association Citoyennes pour l'Europe et de la maison de l'Europe de Paris. La remise des prix aux lauréats aura lieu fin mai 2018 à Strasbourg.

Les participants devront renseigner le formulaire mis en ligne sur le site de la fondation Hippocrène : <http://fondationhippocrene.eu/>. La date de clôture est fixée au **10 février 2018**. Dans cette perspective et à toutes fins utiles, vous trouverez en annexe le règlement et la fiche de participation au concours.

Je vous encourage vivement à y participer.

Daniel Auverlot